

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 30 janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame PARIS Françoise, Maire.

Présents : Françoise PARIS, Mélanie PUPIN, Denis PUPIN, Fabienne POULAIN, Thierry HARDY, Jean-Louis LECHEVALIER, Vanessa LAPORTE, Sylvain VIEUBLED, Amélie DAIREAUX, Christine HOULLEGATTE, Joël REIGNER

Procurations : Charlène GIMENEZ à Françoise PARIS.

Absent non excusé : Christian FLEURY

Secrétaire de séance : Fabienne POULAIN

Approbation du compte rendu de la séance du 08 décembre : approuvé à l'unanimité

Tarifs communaux :

Madame le Maire propose à l'assemblée de revoir les tarifs communaux car elle explique que la commune va supporter une augmentation de 10% à 15% des tarifs du prestataire de service pour la cantine. Après avoir approuver la demande de Madame le Maire, le conseil décide à l'unanimité de revoir les tarifs communaux à compter du 1^{er} mars 2023:

CANTINE/GARDERIE

- Repas enfant : **4,30€**
- Repas non commandé dans les délais : 8€
- Garderie du matin les 20 minutes : **0,55€** (7h30 à 8h50)
- Garderie du soir les 20 minutes : **0,55€** (16h30 à 18h30) 5€ de dépassement après 18h30

CIMETIERE

Les tarifs concessions, caves urnes et colombarium restent inchangés.

LOCATION SALLE DES FÊTES

Le week-end : du vendredi 18h00 au dimanche 18h00.

- ✓ **WEEK-END** : Particulier commune Avenay : 250€
Particulier hors commune : **400€**
- ✓ **WEEK-END** : Association communale : 100€ et Gratuité un week-end par an
Association hors commune : 200€

Logement école :

Mme le Maire informe de nouveau le conseil qu'avec la Loi Climat et Résilience les logements qualifiés de passoire thermique ne pourront plus être mis en location. Se pose alors la question de l'appartement situé au-dessus de l'école.

Madame le Maire donne lecture des estimations réalisées en mars 2022 par les Domaines et par l'étude notariale de Maître DEVILLE.

- ✓ Les Domaines évaluent la valeur vénale de ce bien à 85 000 €. (valeur initiale moins travaux à prévoir et abattement car c'est un appartement).
- ✓ Maître DEVILLE évalue la valeur qualitative à 100 000 € vendeur.

Madame le Maire compte-tenu de ces éléments demandent au Conseil de réfléchir afin qu'une décision Soit prochainement prise pour le devenir de ce logement : soit une vente, soit une remise en état afin de pouvoir le louer.

Une visite de ce logement est programmée le samedi 4 février à 15h00.

Questions diverses :

- ✓ **Réparation du Broyeur** : Madame le maire informe qu'un devis de réparation à été adressé à la commune pour un montant de 2 500€. Madame le Maire demande à l'assemblée s'il est opportun de réparer cet outillage ou s'il est plus judicieux de prévoir l'achat d'un neuf.
Monsieur HARDY est chargé de faire des devis pour l'acquisition d'un matériel neuf.
- ✓ **Madame LAPORTE** propose de faire un banc de « l'amitié » pour l'école. Un banc a été récupéré et peut être repeint.
- ✓ **Monsieur HARDY** : - en tant que délégué au Syndicat Scolaire fait le compte-rendu de la dernière réunion : la participation pour la commune d'AVENAY s'élève à 45€ par enfants transportés, même prix qu'en 2022. Cette année 41 élèves d'Avenay prennent le bus du Syndicat pour se rendre au collège d'Evrecy. Il souhaite qu'il soit commandé un panneau indiquent Rue des Palières car une faute d'orthographe a été faite sur celui existant, et un panneau pour la rue de la Mare.
- ✓ **Distributeur de pains** : Le propriétaire du distributeur n'a pas été informé par le boulanger que ce dernier n'alimente plus le distributeur de pains. Le distributeur va donc être enlevé dans un délai de 1 à 3 mois. L'électricité alimentant le distributeur a été coupée.
- ✓ **Coupe des haies au stade** : Madame PUPIN relate qu'un administré s'est plaint que la haie ne soit pas taillée partout à la même hauteur. Monsieur HARDY explique pourquoi cette différence. Madame PUPIN a conseillé au plaignant de venir en mairie plutôt que de l'apostropher lors du marché le vendredi, ce que le conseil municipal approuve.
- ✓ Madame le maire informe l'assemblée que la Communauté de Vallées Orne Odon met à disposition des composteurs gratuitement du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2024.

Séance levée à 20h40